

ENSEIGNER EST UN METIER QUI S'APPREND

**Assises nationales de la
formation des enseignants
2 juillet 2008**

*Organisées et coordonnées par le
"collectif crise" de l'IUFM Midi-Pyrénées.*

IUFM Midi-Pyrénées
Site de Saint Agne
56, avenue de l'URSS
31078 TOULOUSE CEDEX 4

Assises de la formation des enseignants 2 juillet 2008

IUFM Midi-Pyrénées
Site de Saint Agne
56, avenue de l'URSS
31078 TOULOUSE CEDEX 4

PROGRAMME

Objectif des assises : Préparer des assises de la formation des enseignants d'octobre 2008.

- 9 h : Ouverture des assises
- 9 h 30 : La réforme de la formation des enseignants et les réformes du système éducatif dans le contexte social et politique français :
 - Origine du mouvement, mobilisation dans les autres IUFM,
 - Analyse des déclarations (Ministres, Conférence des Présidents d'Université, Conférence des Directeurs d'IUFM, Recteur, Syndicats...)
 - Quels scénarios possibles à partir des différentes orientations ministérielles ?
- 11 h : Quelle formation des enseignants dans une école professionnelle universitaire ?
 - Organisation en ateliers (*)
 - Atelier 1 : Quel cadrage national pour la formation des professeurs des écoles (PE) ?
 - Atelier 2 : Quel cadrage national pour la formation des professeurs des lycées (PLC, CPE, CAPEPS) ?
 - Atelier 3 : Quel cadrage national pour la formation des professeurs des lycées professionnels et technologiques (PLP, CAPET) ?
 - Atelier 4 : Le personnel BIATOS de l'école interne dans l'Université ? Quelle identité ? Quel attachement à la formation des Maîtres ?
 - Atelier 5 : Quelle formation de formateurs diplômante ?
- 13 h : Repas
- 14 h 30 : Reprise des ateliers
- 16 h : Synthèse des ateliers et propositions pour une poursuite de la mobilisation en septembre. Quelle coordination ?
- 18 h 30 : Clôture des assises

Les échanges et réflexions entre responsables d'université, IUFM, stagiaires, étudiants s'annoncent prometteurs.

Ouverture des assises nationales de la formation des enseignants du 2 juillet à Toulouse

« Je suis Christian VALADE, enseignant l'IUFM de Toulouse en Midi-Pyrénées. Je suis chargé par le collectif-crise de l'IUFM d'ouvrir ces assises de la formation des enseignants. Je déclare donc ouverte les assises nationales de la formation des enseignants. Je tiens à remercier les personnes qui viennent de loin (Alsace, Aquitaine, Bretagne, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Versailles). Je remercie également les personnels (enseignant et non enseignant) de l'IUFM Midi-Pyrénées qui participent à cette journée, le collectif-crise pour son organisation de la journée et nos deux invités Marc Bru, directeur de l'IUFM, membre du bureau de la CDIUDM et Daniel Filâtre, président de l'université UT2, membre de la CPU. Contexte Dans le contexte politique et social de mai juin 2008, le président de la république accompagné du ministre de l'éducation a annoncé un projet de réforme de la formation des enseignants. Depuis un mois, des annonces relayées principalement par la presse en matière de formation des enseignants se multiplient. Ces annonces mettent en cause la qualité de la formation. Elles soulèvent de vives inquiétudes car elles menacent l'existence d'une l'école universitaire professionnelle.

L'IUFM Midi-Pyrénées a la responsabilité de la préparation en 1^o année des étudiants de toutes filières ouvertes à Toulouse (plus de 50) et bien entendu des formations 2^o année. Le personnel IUFM est blessé et indigné par le contenu des annonces et communiqués qui émanent de conseillers de différents cabinets ministériels ou présidentiels. Ces positions sont souvent opaques et bien trop loin de la réalité de l'enseignement dans les écoles, collèges ou lycées.

Les IUFM ont toujours mis en œuvre les décisions de la tutelle : intégration, cahier des charges, stages filés Moins d'un an après l'intégration des IUFM dans une université, les ministères préparent une réforme qui entraînerait à court terme leur suppression. Les formateurs n'acceptent pas ces projets.

Suite aux assemblées des personnels et aux positions du conseil transitoire, un collectif crise de l'IUFM Midi-Pyrénées s'est mis en place. Il est composé d'une trentaine de membres actifs. Il réunit des syndicats (FSU, SGEN, UNSA), des représentants des différentes catégories, des personnels et des secteurs de formation (PE, PLC, PLP et BIATOS). C'est autour de l'essentiel que le collectif s'est formé !

"ENSEIGNER EST UN MÉTIER QUI S'APPREND, L'AVENIR DE NOS ENFANTS EN DÉPEND".

Au plan national, nos actions visent à obtenir a minima quatre garanties :

- le maintien d'une école universitaire professionnelle,
- le maintien d'une rémunération de la formation des futurs enseignants,
- un cadrage national des masters professionnels,
- le maintien d'un recrutement par concours.

Le maintien d'une école professionnelle.

- Que penserait-on d'un étudiant qui obtiendrait le diplôme de médecin sans jamais avoir vu un malade ? Qu'il n'a pas le droit d'exercer. Et c'est pour cela que la formation des médecins dure 7 ans, avec plusieurs années de stage dans des hôpitaux. Toutes les professions ont leur école professionnelle : magistrats, infirmières, ingénieurs, cadres administratifs.

Le maintien d'une rémunération de la formation des futurs enseignants.

- Actuellement, la cinquième année après le baccalauréat qui correspond à la formation professionnelle est une année rémunérée. Supprimer cette rémunération, c'est de fait réserver l'accès au professorat aux étudiants socialement les plus favorisés. (Ceci aggrave la distance culturelle entre les maîtres et les élèves)

Un cadrage national des masters professionnels.

- Un cadrage national du caractère professionnel des masters dans lequel nous voulons être partie prenante et dans la conception et dans la mise en œuvre. Depuis près de 20 ans les IUFM ont développé un savoir faire irremplaçable en la matière. La diversité des formations, leurs spécificités doivent être prises en compte.

Le maintien du recrutement par concours.

- La pérennité de concours nationaux garantit une réelle égalité des chances dans le recrutement et un emploi stable. La maquette des nouveaux concours doit contenir une part significative de contenus professionnels.

Plusieurs actions ont été mises en place notamment la retenue pendant une semaine des dossiers de validation des PLC2. Ces actions sont décrites sur le blog <http://metier-prof.blogspot.com>. Pour terminer cette année, l'assemblée générale a demandé au collectif d'organiser des assises de la formation. Celles-ci ont pour objectif de préparer les états généraux de la formation des enseignants au dernier trimestre 2008.

Pour cela, après nos échanges, nous devons :

- nous rassembler autour de l'essentiel,
- faire converger nos revendications,
- définir les conditions pour une formation ambitieuse universitaire et professionnelle des enseignants,
- Etre force de proposition (combattre et proposer)

Le collectif est indépendant de la direction de l'établissement. Toutefois, le collectif a demandé au président de l'université, membre de la CPU, et au directeur de l'IUFM, membre du bureau de la CD IUFM de présenter les dernières prises de positions, ainsi que les points de vue de leurs organisations.

C'est bien dans le contexte "enseigner est un métier qui s'apprend" que les assises de la formation des maîtres ont vu le jour. C'est dans ce contexte que le collectif-crise de l'IUFM Midi-Pyrénées a demandé à Daniel Filâtre et Marc Bru d'intervenir.

- Quelles positions de la CPU et de la CD IUFM ?
 - pour que la formation des enseignants soit universitaire ET professionnelle ? Quid du cahier des charges ?
 - Sur une rémunération pendant la formation des futurs enseignants ? sous quelle forme ?
 - Sur un cadrage national des masters professionnels ?
 - Sur le maintien d'un recrutement par concours ? Quelle place du concours ? Le concours doit-il piloter la formation ou inversement ?
- Une mise en œuvre est-elle envisageable dès septembre 2008 ?

Le collectif vous remercie de bien vouloir participer à nos travaux. Cette journée nationale montre que nous avons su nous mobiliser autour de la formation des enseignants. Nous avons su nous mobiliser dans la dignité autour des valeurs fondamentales de la république. »

<p style="text-align: center;">ASSISES NATIONALES DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS Toulouse le 2 juillet 2008</p>

Bilan des travaux des ateliers et perspectives.

1/ Bilan des travaux

Atelier 5 : les personnels BIATOS.

Rappel des questions initiales :

1. Quelle spécificité du travail dans une école professionnelle ?
2. Quelles compétences ?
3. Quelles évolutions possibles des missions ?

La spécificité des personnels BIATOS dans le cadre d'une école universitaire professionnelle de formation des enseignants se décline en plusieurs points :

- Offrir un cadre de vie, un environnement, une logique, des valeurs à partager.
- Offrir un lien social qui apporte un plus facilitateur aux formateurs et futurs enseignants dans une structure à taille humaine.
- Apporter disponibilité grâce à une relation de proximité, implication liée à un sentiment d'appartenance, apporter un service personnalisé au regard des missions de l'IUFM.
- Soutenir tous les enseignements dans tous les domaines de compétences. Le SCD intègre les spécificités des préparations aux concours et les besoins en documentation des stagiaires.
- Répondre aux besoins des usagers en coordonnant deux institutions partenaires de la formation : les universités et le rectorat.

Ainsi, la réussite des stagiaires est aussi celle des personnels BIATOS.

Au regard des compétences construites, la nécessité de performance et l'obligation de réussite dans un temps contraint nécessite une certaine réactivité en même temps qu'une certaine polyvalence. D'où le mot clé de SOUPLESSE.

Ce type d'adaptation qui dépasse le cadre du métier nécessite un travail en équipe avec toutes les composantes de l'école interne.

Si les perspectives d'évolution sont envisageables, l'idée est de conserver et de développer une culture « formation des maîtres » qui fait partie intégrante du personnel BIATOS.

Atelier 4 : la formation de formateurs

Questions initiales :

1. Quelle reconnaissance des savoirs et des compétences des formateurs IUFM?
2. Quelle validation dans le cadre de la VAE ?
3. Quelle formation Master M2 pour les formateurs aux métiers de l'enseignement et de l'éducation ?
4. Quel plan national d'accompagnement ?

5. Quel rôle dévolu aux IUFM, écoles internes, pour cette formation de formateurs ?

Les différentes interprétations de la question : quelle formation de formateurs diplômante :

1/Premier type d'interprétation : du type « conservation du patrimoine »

- Quelle formation pour faire en sorte que les formateurs qui n'ont pas un master 2 puissent continuer à former les enseignants ?
- Acquérir un master (lequel ?, lesquels ? un master de FF, les masters professionnels d'enseignants ?)
- Mettre en place une VAE
- Permettre l'intervention en tant que « professionnel » dans les masters professionnels

2/ Deuxième interprétation : « reconnaissance et promotion d'un « plus », d'un « spécifique » des compétences des formateurs IUFM, toutes catégories confondues ?

Quelle formation de formateurs d'enseignants ? Ou de formation de formateurs aux métiers de l'enseignement et de l'éducation ?

- Quel référentiel de compétences ?
- Des masters spécifiques ? Avec tronc commun et spécificités ?

Quelle organisation pour mettre en synergie les différents intervenants en formation d'enseignants et des différentes interventions

- au niveau des formateurs (groupes de recherches, recherche action,
- à l'interface formateurs-formés (personnes - structures. Cf. coordonnateurs de filières)
- dimension universitaire là

Ateliers 1, 2 et 3 : quel cadrage national pour les masters ?

Rappel des questions :

1. Pourquoi une école universitaire et professionnelle ?
2. Quels contenus, pour quelles compétences dans un Master professionnel M1 et M2 (Master des métiers de l'enseignement et de l'éducation) ?
3. Formation en alternance : quel dosage ? Quelle organisation ? Quelle évaluation ?
4. Quelles modalités de sélection pour entrer dans une école universitaire professionnelle en M1 ? En M2 ? Comment sauvegarder une diversité sociologique ?
5. Quelle est la place des compétences professionnelles au concours ? (A quelles conditions les concours valident une compétence professionnelle ?) Le concours doit-il piloter la formation ou l'inverse ?

Atelier 1 : PE

1 - **Une école professionnelle universitaire, nous en avons une** : c'est de cet existant qu'il faut partir. Les IUFM ont un bilan, des « savoir faire » à faire valoir, même si des améliorations sont indispensables. Le « U » a déjà une existence. Il manque le diplôme...

Une « école », pour éviter la dilution.

2 - Quels contenus, pour quelles compétences dans un Master professionnel M1 et M2 (Master des métiers de l'enseignement et de l'éducation) ?

La logique du premier degré semble mal ou peu comprise. L'enjeu est de **faire reconnaître sur le terrain universitaire les savoirs spécifiques de haut niveau sur le plan didactique et pédagogique, relatifs à la polyvalence. Les savoirs liés à la polyvalence sont à porter en tant qu'objets de recherche.**

Il faut valoriser une **expertise croisée** liée à la co-intervention de formateurs de statuts et d'horizons divers.

Il faut sûrement rendre plus visibles les groupes de recherche en lien avec l'INRP.

Une question centrale est bien celle de la **professionnalisation** et de la reconnaissance de « l'enseignement » comme une profession à part entière.

3 - Formation en alternance : quel dosage ? Quelle organisation ? Quelle évaluation ?

Tout en tirant un bilan positif des stages (filé, groupé), les stagiaires sont demandeurs à la fois d'apports théoriques et d'outils pour l'exercice du métier. La pression de l'évaluation est très - trop- forte. Au final, les différentes dimensions de la formation (confrontation au terrain et apports théoriques) ne peuvent s'articuler de manière cohérente sur une durée trop courte. La préoccupation du « terrain » génère une certaine inquiétude chez les stagiaires relative à l'intégration à l'université.

Pour les formateurs, l'arrivée du stage filé a changé la donne : des choix sont forcément faits vu le temps disponible : long ou court terme... Il y a alors un décalage entre attente des stagiaires et besoins en formation.

La question de la durée de la formation est importante. S'inscrivant dans la suite de parcours de pré professionnalisation aux métiers de l'enseignement de L1 à L3, **deux années (stagiarisation rémunérée) permettraient une formation professionnelle ambitieuse.**

Scénario possible :

- Pratique accompagnée dès M1.
- Stage filé pas forcément en responsabilité, en M1.
- Articuler les stages avec les autres apports.
- Stage en responsabilité en début de M2.
- Retour avec mémoire qui s'appuie sur ce stage.

Il faut articuler les apports théoriques et des divers formateurs aux questionnements issus de la confrontation au terrain. Etre dans la réponse à des besoins.

Il faut pouvoir poser un regard sur ce que l'on a fait. Cela demande des dispositifs pour « mettre à distance ». Intérêt de formation et échanges en

binômes, de co-formation en petits groupes, permettant l'identification de problèmes et la formulation de modalités de réponse.

Les compétences ainsi construites et partagées dans ce cadre sont non seulement à défendre mais à promouvoir. Elles constituent un patrimoine original qui s'ancre dans la réalité du métier et est le garant d'une dimension professionnelle dans un parcours universitaire de formation. Ainsi, universitaire et professionnel ne se distinguent pas. Il conviendrait donc de dire une « école universitaire professionnelle ».

4 - Quelles modalités de sélection pour entrer dans une école universitaire professionnelle en M1 ? En M2 ? Comment sauvegarder une diversité sociologique ?

5 - Quelle est la place des compétences professionnelles au concours ? (A quelles conditions les concours valident une compétence professionnelle ?) Le concours doit-il piloter la formation ou l'inverse ?

Préserver le concours est essentiel : il donne un cadre national, garantit l'équité, protège de la précarisation...

Il y a un large accord sur le fait **que recrutement à la licence puis stagiarisation permet de conserver une diversité sociologique dans les recrutements**, de démocratiser l'accès à la profession.

La question de la **dimension professionnelle** dans le concours fait débat mais paraît importante dans le contexte. Si concours à L3, c'est ce qui est dans le parcours licence qui préparera au concours. Dès L1, des parcours de l'enseignement doivent être mis en place en intégrant la dimension professionnelle qui ne peut se réduire à la mise en place de stages.

Pour certains, une distinction pourrait être opérée entre admissibilité et admission. Une éventualité serait de placer l'admissibilité à la fin de la licence pour une admission en M1 ouvrant à une période de stagiarisation pendant laquelle des dispositions d'aides financières seraient prises : bourses, IPES, rémunération afin de palier les difficultés sociales rencontrées par un nombre croissant d'étudiants.

Mais il apparaît important de s'appuyer sur l'existant : **aujourd'hui il y a une année rémunérée au titre de stagiaire fonctionnaire**. On ne peut demander moins... On peut également remarquer que dans le passé, on a eu mieux, bien mieux (deux, voire trois années de stagiarisation rémunérées dans les années 80).

Questions :

- Quelle place occupent les formateurs du premier degré dans la formation des pairs ?
- Comment accentuer le lien formateurs / IMF ?
- L'utilisation des stagiaires comme moyens de remplacement ou d'enseignement .
- Quel avenir pour la formation initiale différée ?

Atelier 2 : PLC

1. Pourquoi une école universitaire et professionnelle ?

Il ne faut pas séparer universitaire et professionnel : les deux nous concernent, les IUFM ont toujours été universitaires, et cette dimension est renforcée par l'intégration comme école professionnelle. Le modèle des IUT est là pour nous indiquer qu'il est très possible de faire valider des diplômes par des composantes professionnelles, où d'ailleurs, comme dans l'IUFM, les PRAG et PRCE jouent un rôle essentiel. Voir aussi l'exemple de l'ENS à Lyon. Cela signifie que l'IUFM a toute légitimité pour délivrer des masters liant formation académique, formation professionnelle et concours : il ne faut ni les renvoyer à la tâche de simple gestionnaire et accompagnateur de stage, ni sous prétexte d'intégration universitaire, les priver de leurs dimensions de terrain.

Cela dit, les situations sont très variables selon les disciplines, en particulier selon la présence et le nombre d'enseignants-chercheurs appelés à valider les diplômes de master, les relations avec les instances de l'université de rattachement, appelées à accepter ces maquettes, les relations avec les UFR et les universités partenaires.

2. Quels contenus, pour quelles compétences dans un Master professionnel M1 et M2 (Master des métiers de l'enseignement et de l'éducation) ?

2. 1. Comment intégrer l'aspect recherche dans le cadre d'un master ?

Le lien avec la recherche est indissociable du niveau master. On ne peut s'en tenir ni à une recherche purement académique, ni à une recherche purement didactique.

- L'initiation à la recherche académique fondamentale est une nécessité pour que les futurs enseignants puissent avoir pratiqué une discipline vivante (et pas seulement un corpus de connaissances datées), pour être à même d'adapter leur enseignement aux évolutions épistémologiques de leur discipline. Elle est aussi nécessaire à une possible poursuite d'étude en thèse.
- L'initiation à la recherche pédagogique ou didactique est tout aussi indispensable pour trouver un minimum de recul par rapport à la pratique enseignante, adopter un point de vue critique et évolutif sur l'enseignement que l'on fait. Cet aspect doit pouvoir lier ce que travaille actuellement l'IUFM dans l'épreuve orale sur dossier et à travers le mémoire professionnel.

C'est à travers la combinaison de ces deux aspects que l'on obtiendra une initiation satisfaisante à la méthodologie de la recherche et à l'épistémologie de la discipline.

2.2 Quelle part de tronc commun et de disciplinaire ?

Nécessité d'une approche interdisciplinaire des thèmes du style « éducation à » la santé, à l'environnement, à l'égalité filles garçons, à l'éducation civique et sociale, à « école et société », histoire et sociologie de l'éducation. On peut donc envisager un tronc commun, d'une part dans les modules de licence axés vers l'orientation, le choix d'une filière enseignante particulière ; d'autre part en M1, autour de modules communs (si possibles

liés au concours) autour desquels devraient s'articuler les stages d'alternance, les modules de recherches.

2.3. La question de l'approfondissement des connaissances disciplinaires
Comment s'insérer dans les parcours universitaires ? Outre la recherche, nous serons amenés à apporter des compléments de culture générale liés aux contenus des enseignements scolaires (qui sont parfois en contradiction avec la recherche, cf. les maths...).

Pour autant nous cherchons à éviter un simple bachotage en vue d'un concours (c'est le concours qui pilote la formation).

3. Formation en alternance : quel dosage ? quelle organisation ? quelle évaluation ?

Différents types de stages, dont au moins un à l'étranger d'au moins 3 mois.
L'alternance est une nécessité, nous ne devons pas nous cantonner à sa mise en œuvre.

La question qui se pose est de ménager, pour son accompagnement, la place des enseignants de terrain associés à l'IUFM ; et de stages en responsabilités (en M1 et M2), indispensables à une véritable formation : une simple observation de quelques classes ne peut suffire à faire un professeur. Mais l'organisation de ces stages en responsabilité semble difficilement compatible avec une véritable recherche universitaire (plus le concours...) : c'est sans doute cet aspect qui conduirait à une séparation assez nette entre master enseignement et master recherche.

4. Quelles modalités de sélection pour entrer dans une école universitaire professionnelle en M1 ? en M2 ? Comment sauvegarder une diversité sociologique ?

La réforme que l'on nous prépare « ne tient pas la route ».

A l'évidence, il y aura pré-professionnalisation en L1 et L2, orientation en L3 : là se situera le véritable palier : on ne peut organiser des stages sérieux pour des milliers d'étudiants candidats.

On suggère plusieurs types de filtres à ce niveau :

- ce peut être un numérus clausus en fonction des résultats aux modules d'orientation, ce qui aurait l'avantage de les valoriser.
- un pré-concours style IPES (qui pourrait aussi se situer au niveau L2)
- un concours en L3 avec deux années de masters ;
- un écrit à l'entrée de M1 et un oral en fin de M1.

5. Quelle est la place des compétences professionnelles au concours ? (A quelles conditions les concours valident une compétence professionnelle ?)
Le concours doit-il piloter la formation ou l'inverse ?

Certains concours (tous ?) ne peuvent être évalués que par des oraux.

Atelier 3 : enseignement technique et professionnel.

Question 1 :

Constats :

- Il n'existe pas de licence ou de master qui répondent aux exigences des enseignements professionnel et technique, notamment pour l'adaptation de l'enseignant à des publics divers, difficiles et complexes.
- Recrutement des enseignants : il n'y a pas de reconnaissance à bac+3 pour certains diplômes nécessaires aux PLP : infirmière, conseiller ESF, coiffure, carrosserie... (bac +2 ou -)
- Pas de financement de la préparation au concours car formation pas diplômante pour l'instant.

Propositions :

- Pour un cadre général professionnalisant le même pour tous les enseignants : avec un statut commun mais une pédagogie plurielle.
- Pré-recrutement en fin de L3.
- Remise à niveau en L3, initiation au métier d'enseignant et possibilités de financement.

Question 2 :

- 3 volets : disciplinaire, didactique disciplinaire, pédagogie et sciences humaines (au lieu de connaissance du public plutôt que du système éducatif ? d'accord si cela intègre filière d'enseignement et orientation des élèves).
- Adaptation des contenus disciplinaires aux contenus des programmes d'enseignement en lycée (pas au concours et pas en filière universitaire).

Question 3 :

- Alternance et accompagnement pédagogique : période de formation en établissement et en entreprise avec préparation, suivi, exploitation et évaluation.
- Dosage et organisation : étalé sur M1 et M2 avec une proportion croissante du temps en établissement ;
- Evaluation globale de la PFE : formateur référent évaluateur
- Compétences individuelles évaluées ou qualités professionnelles (débat dans l'atelier) : maîtriser les fondamentaux de sa discipline...

Question 4 :

- Recrutement en L3 avec les UE de pré-professionnalisation, la formation devrait répondre à un concours pour lequel les compétences évaluées seraient définies conjointement par les corps d'inspection et l'IUFM et universités ;
- Parfois licence adaptée nécessaire ou licence professionnelle (pré-recrutement en L2 puis IPES avec engagement / contrat ou bourse au

service public) ou licence en alternance (salarié + formation enseignante)

- On recrute à Bac+2 + 5 années d'expérience (PLP) : VAE ou mère de 3 enfants ou sportif de haut-niveau → nécessité d'une remise à niveau et d'un financement (aide dès le niveau L3) ;
- Modes de financement et de recrutement divers pour favoriser la diversité sociale → élève-fonctionnaire ?

Question 5 :

Constats : Disparité des concours, peu de formation réelle au métier, période trop courte de formation en 2e année (notamment gestion de classe...).

Concours adapté piloterait la formation, le plus tard possible M2 ? Débat Non / inégalité sociale → pré-recrutement (numerus clausus ou pas / taux d'échec), IPES.

- compétences évaluables au concours : connaissances disciplinaires, analyse des pratiques, connaissance de l'environnement scolaire (immersion avec encadrement), communication et gestion de groupe

2/ Perspectives

Question 6 : Quelle mobilisation à la rentrée ?

Plusieurs actions ont été évoquées : elles s'inscrivent dans la durée et s'organisent autour de deux logiques : réactive face aux affronts et menaces qui pèsent sur la formation des enseignants et leurs conséquences sur le devenir des IUFM et prospective dans le but de montrer qu'au vu des compétences construites en 17 années d'existence, les IUFM peuvent être force de proposition. La richesse des travaux aux assises de Toulouse en est la preuve.

Par ailleurs, il convient de ne pas isoler la formation des enseignants des autres problématiques qui touchent le système éducatif. Il convient donc de faire converger nos préoccupations pour dénoncer des logiques d'actions qui compromettent l'avenir de l'École et de la société. Au-delà du contenu, la méthode employée est inacceptable notamment par son caractère méprisant au regard des personnels.

Enfin, deux niveaux d'action sont à mener de front : le national et le local.

Sur le court terme :

Au plan national :

1. Réaction au communiqué du conseil des ministres. Après un mois de mobilisations diverses aucune inflexion au regard de l'annonce faite par le N Sarkozy le 2 juin.
Dans ce communiqué, il est demandé un **MORATOIRE** d'un an pour concevoir et organiser, avec les différents acteurs de la formation, une véritable formation universitaire professionnelle.
2. Bilan des travaux médiatisés et adressé aux deux ministères, à la CPU et la CD IUFM. Ces travaux seront poursuivis et développés :
 - a. Dans le cadre **d'Etats généraux de la formation des enseignants** qui se dérouleront en début d'année.

- b. Au sein d'un groupe inter IUFM à constituer dès à présent. Les personnels IUFM entendent montrer (prouver) qu'ils sont force de proposition.
3. Dans l'attente des maquettes de concours, l'idée de recueillir les réactions des personnels sur le communiqué du conseil des ministres du 2 juillet (forum ?)

Au plan local :

1. Intervention au CA de l'UTM le 8 juillet. Une délégation est à constituer.
2. Regroupement des formateurs autour du 10 juillet date où devrait sortir les concours ouverts pour la session 2009.

A moyen terme

Au plan national :

La mobilisation doit fédérer tous les acteurs concernés : étudiants, stagiaires, parents d'élèves, etc. Elle doit aussi tisser des liens avec les autres problématiques (premier et second degrés, recherche et enseignement supérieur). Pour établir un rapport de force il faut être nombreux et tirer dans le même sens.

Participation à la nuit des IUFM le 4 septembre.

Avancée des travaux (groupe inter IUFM) pour déboucher sur des propositions concrètes relative à une véritable formation professionnelle des enseignants.

Le site <http://metier-prof.blogspot.com>. reste un outil privilégié :

- Informations au jour le jour
- Forums de discussion
- Dossiers compilant divers documents

Au plan local :

AG de rentrée avec les personnels informations et modalités d'action.

AG de rentrée avec les usagers prioritairement concernés : information et sensibilisation.

Divers :

D'autres actions médiatisées ont été évoquée. Elles restent à organiser dès aujourd'hui.

La mobilisation s'installe dans la durée. En fonction des évolutions et des effets produits (ou non), d'autres actions seront à penser et à mettre en œuvre.

LA REFORME DU RECRUTEMENT DES PROFESSEURS : NE PAS OUBLIER LES VOIES PROFESSIONNELLE ET TECHNOLOGIQUE

Jusqu'à la création des IUFM, les professeurs de lycée professionnel (PLP) bénéficiaient d'une formation particulière dans les ENNA (Ecoles Normales Nationales d'Apprentissage).

La mise en place des IUFM a débouché dans de nombreux cas sur une perte d'identité reposant sur l'idée largement erronée que le métier d'enseignant est identique de la maternelle à la terminale, du lycée général au lycée professionnel. Ainsi leur formation les a contraints à se fondre dans un moule conçu pour d'autres catégories d'enseignants (PLC).

Au moment où va commencer à se mettre en place une nouvelle réforme du recrutement et de la formation des enseignants des premier et second degrés, il ne faudrait pas, une nouvelle fois, que les PLP et PET (professeur de l'enseignement technologique) soient oubliés.

Les formateurs de PLP de l'IUFM de Toulouse tiennent donc à attirer l'attention sur la nécessité de reconnaître la spécificité de ces enseignants.

Quelles sont ces spécificités ?

I-Des enseignants confrontés à un public d'élèves spécifique qui nécessite une pédagogie adaptée

A-Un public spécifique...

La première spécificité des PLP et PET est aujourd'hui constituée par la nature du public accueilli dans les lycées professionnels et technologiques qui cumule les difficultés de tous ordres : élèves issus de catégories socio-professionnelles défavorisées, familles nombreuses, retard scolaire, sélection par l'échec, absentéisme chronique, manque de travail, de motivation, violence, difficultés à établir des relations avec les parents ...

Les PLP, PET et donc leurs formateurs sont quotidiennement confrontés à ce type de problème. Même si les situations peuvent varier d'un établissement à l'autre, dans des cas de plus en plus nombreux, les professeurs passent plus de temps à mettre les élèves au travail qu'à transmettre des savoirs.

Cette situation est accentuée par le fait que les premières affectations ont lieu dans des zones difficiles, souvent en banlieue parisienne. La première préoccupation des néo-titulaires, confrontés à des classes difficiles, au fort turn-over des équipes pédagogiques et au soutien aléatoire de l'administration, est « de ne pas craquer ».

La réforme prévoit que dès leur première année, les lauréats des nouveaux concours seront mis en situation d'enseignement à temps plein, avec le soutien de professeurs expérimentés et auront des formations spécifiques « en dehors du temps scolaire ».

Au regard des difficultés évoquées plus haut, on imagine ce que sera cette année avec 18h de cours (en réalité souvent 20 h), un conseiller pédagogique nommé tardivement et dont l'emploi du temps n'est souvent pas compatible avec celui du jeune collègue, des formations à suivre en dehors du temps de

travail, et le stress dû à la perspective d'une inspection déterminante en fin d'année.

Ces difficultés nécessitent, pour les PLP et les PET :

- dès l'année L3 des formations en alternance pour permettre des analyses de pratique régulières qui s'appuieront judicieusement sur les résultats des recherches en éducation et formation ;
- une initiation à la prévention et à la gestion des conflits en classe ;
- un dispositif spécifique d'entrée dans le métier, notamment un allègement de leur charge de travail la première année d'enseignement.

B-... nécessitant une pédagogie adaptée

On comprend aisément que les démarches pédagogiques en lycées professionnel et/ou technologique doivent être adaptées et même complètement repensées par rapport à d'autres types d'enseignement.

La mise en place d'une démarche inductive, mais aussi celle des PPCP (projets pluridisciplinaires à caractère professionnel), l'alternance avec l'entreprise (sous forme de périodes de formation), les modalités d'évaluation en CCF (contrôle en cours de formation) sont autant de spécificités à prendre en compte dans la formation des PLP et des PET.

On pourrait ajouter que les PLP doivent enseigner dans de nombreux niveaux dont certains constituent de véritables enseignements spécialisés. Un PLP peut ainsi être appelé à enseigner en SEGPA, 3^{ème} découverte professionnelle, CAP, BEP, bac pro en 4 ans, bac pro en 3 ans, bac pro industriels...

La formation des PLP et des PET doit donc être assurée par des formateurs qui connaissent bien les lycées professionnels et technologiques et qui ont, en plus, le recul nécessaire par rapport à leur pratique.

- La capacité à planifier et organiser des enseignements en lycée technique et professionnel exige, durant les deux années de master, des allers-retours entre l'université et les terrains d'exercice de l'élève et du futur enseignant (entreprises et lycées).

II-Un recrutement et une formation à adapter

A-Le profil spécifique des candidats aux concours PLP

Beaucoup de PLP sont recrutés aujourd'hui après des formations bac+2 (BTS ou DUT) pour lesquelles il a fallu créer dans certains cas des licences "passerelles" parfois par le biais d'années préparatoires. On trouve également un nombre important de candidats issus du milieu professionnel (niveau 3 ou 4 + expérience professionnelle) ayant une bonne connaissance du métier mais dont les connaissances disciplinaires nécessitent une remise à niveau.

Par exemple le vivier des professeurs de vente est constitué en bonne partie par des titulaires de BTS tertiaires (NRC, MUC) et une pratique professionnelle de la vente dans les domaines de la grande distribution ou de la représentation.

Pour les professeurs de sciences et techniques médico-sociales, le vivier de recrutement est constitué par des candidats dont le diplôme n'est pas homologué L3 : infirmier(ère), conseiller(ère) en économie sociale et familiale, assistant(e) social.

→ Il faut donc réfléchir, pour ces candidats, à une autorisation d'inscription en première année de master, par exemple en accordant un niveau L3 par VAE.

B-Des cursus universitaires mal identifiés ou inadaptés

1. L'absence de cursus universitaire clairement identifié

Pour un certain nombre de filières (structures métalliques, coiffure, maintenance des véhicules, maintenance des systèmes automatisés, ...), il n'existe pas de formations universitaires réellement adaptées. Il semble difficile d'organiser pour ces filières des formations universitaires proposant des contenus disciplinaires de haut niveau et s'appuyant sur des compétences du métier, tels qu'elles sont actuellement proposées en IUFM.

La mastérisation impose alors :

- un partenariat avec des établissements proposant des formations BTS ou DUT dans ces spécialités,
- la mise en place de licences adaptées à ces spécialités avec un contenu qui puisse aider le futur professeur dans la réalisation de son enseignement : dans l'immédiat pour la réalisation de ses premières interventions, et dans le futur pour tenir compte des évolutions possibles de(s) la spécialité(s).

EX : pour une formation en maintenance des véhicules automobiles, les formations disciplinaires en maintenance ne sont pas présentes dans les cursus universitaires

2. Des cursus universitaires non adaptés.

Lorsque les filières de formation existent dans le système universitaire, on observe la plupart du temps une inadéquation entre les contenus de ces formations et les savoirs et savoir-faire enseignés en lycées professionnels ou technologiques.

En effet, d'une part les connaissances abordées nécessitent **une culture scientifique pluridisciplinaire.**

EX : Le PLP de Mathématiques et Sciences Physiques doit maîtriser conjointement les mathématiques, la physique et la chimie.

Autre EX : Le professeur de Biotechnologies Santé-Environnement (PLP SE) doit maîtriser des connaissances en biologie humaine, écologie, sciences de l'habitat, sciences de l'environnement, microbiologie appliquée, nutrition et diététique, biochimie et technologie des aliments, sécurité, prévention et contrôle qualité.

D'autre part, les connaissances indispensables à l'enseignant de lycée professionnel ou technologique s'appuient sur **des approches plus pratiques et moins conceptuelles** que celles actuellement proposées à l'université. Les professeurs des filières STI s'appuient, en effet sur des systèmes industriels pour construire leur enseignement.

EX : Le professeur de Biotechnologies Biochimie Génie Biologique (PET BGB) doit maîtriser des connaissances et des savoir-faire de base en biologie humaine, microbiologie, biochimie alors que les formations universitaires favorisent les technologies de pointe en biologie moléculaire, nécessaires à la recherche disciplinaire, mais insuffisantes pour les secteurs de production et de contrôle.

Autre EX : Le professeur d'électronique doit étudier des systèmes concrets et non pas des « maquettes » ou des structures théoriques au tableau, déconnectées de la réalité industrielle.

Autre EX : certains cours universitaires d'économie sont de peu de secours pour les enseignants assurant une initiation économique en lycée professionnel.

La mastérisation impose alors une **première année de master** qui assure :

- un complément de formation dans tous ces domaines pratiques, orienté « métier » (très insuffisant à l'université),
- des enseignements généraux (par exemple : le français, pour la maîtrise de la communication orale et écrite avec les élèves, et des outils mathématiques adaptés aux besoins des spécialités),
- un partenariat avec les pôles de recherche et d'enseignement supérieur, car certaines formations font appel à des contenus abordés dans des universités différentes.

Le pire serait un bricolage qui se contenterait d'ajouter une coloration pédagogique à des masters existants inadaptés.

-C-La nécessité d'un pré-recrutement et d'un financement des études

La mastérisation des PLP et des PET nécessite un pré-recrutement en L3 et une rémunération, au cours du master, pour augmenter et favoriser le nombre des candidats issus du milieu professionnel.

Ce pré-recrutement pourra prendre la forme :

- d'une VAE pour certains professionnels leur permettant une inscription en première année de master d'enseignement,
- d'IPES ou de cycles préparatoires (étudiants sous contrat avec un engagement vis-à-vis de l'état) permettant alors d'assurer la diversité sociale du recrutement.

Cette proposition est en adéquation avec l'engagement du Président Nicolas Sarkozy, dans son discours à Maisons Alfort du 2 février 2007 : « *Je m'engage à instaurer un système comparable à celui des IPES, qui jadis permettait aux bons élèves qui se destinaient à l'enseignement de financer leurs études* ».

En conclusion, la formation des professeurs des lycées professionnels et technologiques, qui assurent la socialisation et la formation professionnelle des élèves des catégories sociales les moins favorisées constitue un enjeu majeur de la formation des enseignants.

La chute du nombre d'inscrits dans ces filières, due à la diminution du nombre de postes aux concours mais aussi à des nominations lointaines et la dégradation des conditions d'exercice du métier sont le signe d'un malaise.

Ce malaise ne pourra être vraiment levé que par :

- une pré-professionnalisation dès l'année de L3 ;
- un recrutement des candidats à l'entrée en M1 permettant la régulation des flux et l'attribution d'aides aux études ;
- une première année de master pendant laquelle l'étudiant complétera ses connaissances disciplinaires en fonction de sa formation préalable et s'initiera au métier d'enseignant,
- la professionnalisation en alternance, au cours des deux années suivantes (M2 et première année d'exercice), avec un suivi, une exploitation et une évaluation des périodes de formation en établissements.

Seule une reconnaissance sociale de la difficulté de leur travail, une formation adaptée et des modalités de financement des études sont de nature à attirer des étudiants de qualité dans cette voie.

MOTION PRESENTÉE PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES FSU, UNSA-EDUCATION, SGEN-CFDT

Les IUFM, au sein des Universités, ont un rôle irremplaçable à jouer dans la formation des enseignants.

Depuis leur création, les IUFM ont montré le rôle essentiel qu'ils jouent dans la formation initiale et continue des enseignants. Si cet apport est bien sûr perfectible, les IUFM apportent une dimension de professionnalisation conjuguant apports théoriques, disciplinaires, professionnels en rapport avec les exigences d'un métier confronté à la diversité de ses terrains d'exercice. Aujourd'hui, l'intégration des IUFM aux Universités doit permettre une validation de leur place en termes de reconnaissance universitaire du niveau de formation délivré.

Ces derniers jours nous avons pu entendre l'annonce par le Président de la République de la « mastérisation » prochaine des enseignants.

Le Conseil Transitoire de l'IUFM Midi Pyrénées prend acte en positif d'une volonté d'élever le niveau de formation des enseignants et leur rémunération en début de carrière.

Mais il tient à soulever les points suivants et à faire part de vives inquiétudes :

- Enseigner est un métier. Un éventuel niveau de recrutement à Bac + 5, fût-il suivi d'un compagnonnage, ne peut remplacer la nécessaire formation au métier, dans toutes ses dimensions, sa complexité, avec toutes ses spécificités, notamment pédagogiques. Une réduction drastique de la dimension professionnelle de la formation nous paraît incompatible avec les exigences et la complexité sans cesse grandissante du métier d'enseignant, avec les attentes immenses vis-à-vis de l'Ecole.

- Un éventuel niveau de recrutement à Bac + 5 serait préjudiciable à la diversité sociologique du milieu enseignant. Les jeunes des milieux populaires (ouvriers, employés, agriculteurs) sont en effet très peu représentés à ce niveau d'étude. Nous connaissons l'impact d'une « élitisation » de la profession sur la réussite des élèves dans leur diversité. Il est donc tout à fait souhaitable d'envisager un recrutement à la licence et de valider la formation par un master à son issue, celle-ci faisant partie intégrante du diplôme.

- Les stagiaires IUFM bénéficient actuellement d'un statut de fonctionnaires stagiaires, et à ce titre sont rémunérés. Leurs conditions d'étude et de formation en sont grandement favorisées. Il apparaît important de maintenir ce cadre pour permettre notamment aux jeunes issus des milieux les moins favorisés d'accéder à ces formations dans de bonnes conditions de réussite.

- L'apport spécifique des IUFM dans cette formation professionnalisante, par leur expertise, par leur potentiel de formateurs expérimentés, est irremplaçable, au sein des universités.

En conclusion, le Conseil Transitoire réaffirme son attachement au recrutement des enseignants par voie de concours précédant la formation professionnelle initiale, ainsi qu'à une formation ambitieuse assurée par l'IUFM, débouchant sur la délivrance d'un master.

Motion adoptée à l'unanimité des membres moins une abstention lors du Conseil Transitoire de l'IUFM Midi-Pyrénées du 30 mai 2008.

Motion du congrès des élus aux conseils de l'université du Mirail

Les élus des conseils de l'université Toulouse 2 - Le Mirail réunis en congrès ce vendredi 6 juin 2008 s'inquiètent des projets de réforme de la formation des enseignants, annoncés par le Président de la République.

Ils s'étonnent que des conseillers de la présidence ou du ministère puissent indiquer à des journalistes une éventuelle dissolution des IUFM, donc d'une composante de notre université, avant toute concertation et avant même toute publication d'un projet. D'autant qu'il serait particulièrement incohérent d'intégrer l'IUFM à notre université en janvier 2008 pour le désintégrer un an après.

Ils affirment que le recrutement des enseignants au niveau master doit s'accompagner d'une formation professionnelle indispensable à l'exercice d'un métier difficile, qui ne peut se réduire à deux ou trois mois d'expérience entre un écrit et un oral de concours : **ENSEIGNER EST UN METIER, UN METIER QUI S'APPREND.**

Ils revendiquent que cette formation professionnelle, comportant un lien avec la pratique de l'enseignement dans les établissements scolaires, soit correctement rémunérée, au moins au niveau de financement correspondant à la rémunération actuelle des professeurs stagiaires : sans cela, on renforce la sélection sociale par les revenus.

Ils veulent que l'outil de professionnalisation en direction du monde enseignant et de réflexion sur l'acte éducatif que représente l'IUFM ne soit ni démantelé, ni affaibli : sans les liens que l'IUFM a tissés avec les enseignants des écoles, des collèges, des lycées, des lycées professionnels et des entreprises, il ne peut y avoir de formation professionnelle digne de ce nom.

Ils exigent que les universités, dans toutes leurs composantes et en particulier l'IUFM, restent les maîtres d'œuvre de la formation continue des enseignants.

Le 6 juin 2008

Les représentants des personnels et des usagers de l'IUFM Midi-Pyrénées
Conseil transitoire du 1^{er} juillet 2008
(FSU- SNESUP, SGEN-CFDT, UNSA Education)
Au nom des personnels et des usagers de
L'IUFM Midi-Pyrénées

Suite à la motion présentée au conseil transitoire du 30 mai dernier, les représentants des personnels siégeant au Conseil Transitoire de l'IUFM-MP ont appelé les personnels de l'IUFM Midi-Pyrénées à se rassembler autour de l'essentiel : **ENSEIGNER EST UN METIER QUI S'APPREND, L'AVENIR DE NOS ENFANTS EN DEPEND. Le rôle des IUFM est irremplaçable.**

Les assemblées générales des personnels des 9 et 18 juin ont décidé massivement de réagir au projet de réforme de la formation des enseignants. Ce projet relatif au recrutement et la formation des enseignants soulève des questions qui engagent l'avenir de notre Ecole et de la société toute entière. Ces questions ne peuvent être traitées dans l'urgence, à coups d'annonces dans la presse, sans concertation avec tous les acteurs du système éducatif. Depuis le 9 juin, les personnels de l'IUFM sont mobilisés.

Le Conseil Transitoire de l'IUFM Midi-Pyrénées soutient les actions des personnels et des usagers qui sont essentiellement motivées par quatre revendications :

- L'existence d'une Ecole Universitaire Professionnelle
- La garantie d'une diversité sociologique dans les recrutements
- Le cadrage national des masters « métiers de l'enseignement et de l'éducation »
- Le maintien du recrutement par concours.

Il y a quelques jours, les mesures annoncées pour 2008-2009 ont accentué les inquiétudes chez les personnels et aussi les étudiants qui ne savent plus où s'inscrire pour préparer les concours. Alors que le processus d'intégration des IUFM dans l'Université n'est pas encore arrivé à son terme, un tel calendrier apparaît techniquement déraisonnable et inacceptable au regard des enjeux. La formation des enseignants nécessite une réflexion collective impliquant toutes les parties prenantes : l'employeur, les universités et les IUFM, les collectivités territoriales, les enseignants du premier et du second degré, de l'enseignement général, technique et professionnel, ainsi que les organisations étudiantes et les parents d'élèves.

Pour rendre possibles la concertation et la réflexion indispensables, le Conseil Transitoire de l'IUFM Midi-Pyrénées demande au Président de la République et aux Ministres de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche **de différer d'au moins une année la mise en œuvre la réforme.**

Au plan local, le Conseil Transitoire attire l'attention sur les enjeux territoriaux en Midi-Pyrénées et souligne de vives inquiétudes quant au devenir des personnels de l'IUFM Midi-Pyrénées, école interne de l'université de Toulouse II Le Mirail (232 permanents, 175 BIATOS) ainsi qu'au devenir des 10 sites de formations implantés dans les huit départements de Midi-Pyrénées. Enfin, le Conseil Transitoire soutient l'initiative des personnels et usagers de l'IUFM Midi-Pyrénées qui organisent le Mercredi 2 Juillet des assises de la formation des enseignants. Cette manifestation nationale a pour objectif de promouvoir une formation professionnelle des enseignants ambitieuse assurée par les IUFM et débouchant sur la délivrance d'un master.

Communiqué des Assises Nationales de la Formation des Enseignants Toulouse, 2 juillet 2008

Les Assises Nationales de la Formation des Enseignants qui se sont tenues le 2 juillet 2008 à Toulouse (IUFM Midi-Pyrénées) ont réuni plus de 150 personnes. Les participants, acteurs de la formation et de l'enseignement de plusieurs IUFM de France (Alsace, Aquitaine, Bretagne, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Versailles) et les organisations syndicales FSU (SNUIPP, SNES, SNESUP, SNASUB), SGEN-CFDT, UNSA, SUD, ont pris connaissance du communiqué transmis par le Conseil des Ministres à propos de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants des premier et second degrés.

Le communiqué confirme toutes les craintes soulevées par la déclaration du Président de la République du 2 juin :

- ce projet de réforme tourne le dos aux enjeux d'une formation professionnelle ambitieuse adossée à la recherche,
- il n'est tenu compte d'aucune des propositions et revendications qui ont émergé des personnels des IUFM, des organisations syndicales et des instances des Universités et des IUFM depuis un mois,
- il n'est fait aucune mention des IUFM, écoles internes intégrées aux universités
- il n'est fait aucune mention des spécificités des formations des Professeurs des Ecoles, des lycées techniques, des lycées professionnels, des Conseillers Principaux d'Education, des Professeurs d'Education Physique et Sportive (filiales pour lesquelles les masters n'existent pas systématiquement)
- le concours étant fixé à l'issue du master, la sélection sociale des enseignants sera aggravée,
- durant le master, la formation professionnelle sera réduite à la portion congrue, les stages n'étant pas obligatoires,
- après le concours, l'enseignant stagiaire aura une classe en responsabilité à temps complet et une pseudo-formation en plus de son temps d'enseignement.
- la titularisation sera faite sous la seule responsabilité d'un inspecteur en fin de première année et non d'un jury.

Cette réforme a été conçue dans la précipitation et sans concertation à tel point que les étudiants doivent s'inscrire dès cet été dans des masters qui n'existent pas encore.

Les Assises de la Formation des Enseignants expriment leur profond désaccord. Elles demandent un **moratoire** d'un an pour concevoir et organiser, avec les différents acteurs de la formation et les organisations syndicales, une véritable formation universitaire professionnelle

Texte voté à l'unanimité. Toulouse, le 2 juillet 2008

Destinataires :

Monsieur le Président de la République
Monsieur le Ministre de l'Education Nationale
Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Monsieur le Président de la CDIUFM
Monsieur le Président de la CPU

Les représentants des personnels et des usagers de l'IUFM Midi-Pyrénées
(SNESUP-FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education)

Au nom des personnels et des usagers de L'IUFM Midi-Pyrénées

Depuis leur création, les IUFM ont montré le rôle essentiel qu'ils jouent dans la formation initiale et continue des enseignants. Si cet apport est bien sûr perfectible, les IUFM répondent à de réels besoins de professionnalisation articulant des apports théoriques, disciplinaires, didactiques et pédagogiques en rapport avec les exigences d'un métier complexe et évolutif, confronté à la diversité de ses terrains d'exercice. Un métier caractérisé par un ensemble de savoirs professionnels authentiques et spécifiques mobilisés et/ou produits dans de nombreuses recherches dans différents domaines. Aujourd'hui, l'intégration des IUFM aux Universités doit permettre une validation et une valorisation de leur place en termes de reconnaissance universitaire du niveau de formation délivré.

Le projet de réforme de la formation des enseignants annoncé par voie de presse dès la fin du mois de mai, présenté le 2 juin par le Président de la République s'est précisé au travers d'un communiqué du conseil des ministres en date du 2 juillet dernier. Malgré de multiples réactions de nombreux IUFM et d'Universités, et particulièrement à l'IUFM-Midi-Pyrénées fortement mobilisé depuis le 30 mai dernier, les dernières mesures annoncées confirment toutes les craintes relatives à la mise en péril d'une véritable formation professionnelle des enseignants.

La réforme prévoit que les candidats aux concours de recrutement soient inscrits en M2 (dès 2010) et que les candidats admis enseignent à temps plein dans les classes dès l'année suivante. La réforme compromet fortement l'année dite de professionnalisation, année durant laquelle est mis en œuvre le cahier des charges de la formation des maîtres (BO du 4 janvier 2007 et du 1^{er} mars 2007). Cette réforme a été conçue dans la précipitation et sans concertation à tel point que les étudiants devraient s'inscrire dès cet été dans des masters qui n'existent pas encore.

Par ailleurs, les formations PE, CPE, PLP et CAPET pour lesquelles il n'existe pas de filières universitaires sont absentes des propositions. Des étudiants sont aujourd'hui inscrits à la préparation de concours dont l'ouverture n'est pas encore confirmée !

Alors que le processus d'intégration des IUFM dans l'université n'est pas encore arrivé à son terme, le calendrier annoncé apparaît techniquement déraisonnable et inacceptable au regard des enjeux. La formation des enseignants nécessite une réflexion collective impliquant toutes les parties prenantes : les universités et les IUFM, les collectivités territoriales, l'employeur, les enseignants du premier

et du second degré, de l'enseignement général, technique et professionnel, ainsi que les organisations étudiantes et les parents d'élèves.

Suite aux motions présentées aux conseils transitoires des 30 mai et 1^{er} juillet, ainsi qu'à la motion présentée au Congrès de l'Université de Toulouse II-Le Mirail du 6 juin dernier, les Assises Nationales de la Formation des Enseignants, décidées à l'unanimité en assemblée générale des personnels, se sont tenues le 2 juillet 2008 à l'IUFM Midi-Pyrénées. Elle ont réuni plus de 150 personnes : formateurs, BIATOS, étudiants et professeurs stagiaires de plusieurs IUFM ainsi que des organisations syndicales FSU (SNUIPP, SNES, SNESUP, SNASUB), SGEN-CFDT, UNSA (A&i, SNPTES, SUP&Recherche et SE-UNSA), SUD. A la suite du communiqué du conseil des ministres, les Assises de la Formation des Enseignants ont exprimé leur profond désaccord.

Intégrés depuis le 1^{er} janvier 2008, les personnels et usagers de l'IUFM Midi-Pyrénées s'adressent au Conseil d'Administration de leur université intégrante afin de soutenir la demande d'un **moratoire** d'un an pour concevoir et organiser, avec les différents acteurs concernés une véritable formation universitaire professionnelle débouchant sur la délivrance de différents masters professionnels de formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation adaptés aux spécificités des terrains d'exercice du métier.

« Le Conseil d'administration de l'Université de Toulouse II-Le Mirail soutient la démarche des personnels et usagers de l'IUFM telle qu'elle lui a été présentée et se joint à leur demande de moratoire d'un an pour la mise en place des masters de formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation »

Approuvé à l'unanimité le 8 juillet 2008.